

Compte rendu du Comité d'hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail d'Administration Centrale (CHSCT AC) du 21 mars 2014

Présidence : Noël Corbin, Secrétaire Général Adjoint

1. Présentation et mise en œuvre du plan d'actions relatifs à la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA)

Un CHSCT exceptionnel consacré à cette direction s'est tenu le 6 décembre 2013, suite à une alerte réalisée par les organisations syndicales sur la dégradation des conditions de travail des agents de cette direction. Cette situation dramatique a été confirmée dans un rapport de la médecine de prévention, qui dans sa conclusion faisait état d'un « *diagnostic de mal-être avéré* ».

L'administration a présenté un plan d'actions basé sur les préconisations du rapport de la médecine de prévention :

- Ménager un espace de dialogue pour être entendu et parler du travail réel afin de consolider la confiance
- Favoriser la communication entre les agents
- Donner aux encadrants les moyens de protéger leurs collaborateurs
- Rappeler la règle dans toutes les situations et l'équité dans le traitement des agents
- Améliorer les conditions logistiques de fonctionnement de la DGCA

L'administration en la personne de son DG parle en séance d'un bilan positif, constat pas du tout partagé par les organisations syndicales. Certes, quelques améliorations ont eu lieu (diffusion de comptes-rendus de réunions, réunion à des heures moins tardives), mais les problèmes perdurent notamment en matière de management, du traitement de l'information et du dialogue social.

De plus, des informations circulent sur la création d'une délégation en charge des enseignements supérieurs et spécialisés qui impacterait l'organisation actuelle de la DGCA mais aussi d'autres DG et services du SG.

Globalement le ressenti des agents repose toujours un sentiment de mal-être. Les organisations syndicales ont demandé à l'administration de mettre en pratique concrètement et réellement les mesures annoncées et de ne pas se contenter d'un effet d'annonce.

Les débats qui ont eu lieu tout au long de la matinée de ce CHS-CT confirme un manque de débat entre les organisations syndicales et la direction de la DGCA, mais aussi que les politiques culturelles du MCC ne sont jamais discutées au bon niveau. Le CHSCT de l'administration centrale doit-il être le lieu unique de débat de la politique culturelle du MCC ou ces questions cruciales ne devraient-elles pas être abordées au sein des instances ministérielles (CHS-CT et CT ministériels) ?

Déménagement de la DGCA

Par ailleurs, la location des locaux du 62 rue Beaubourg doit s'achever début 2017, du fait d'un bail privé trop onéreux. La DGCA travaille sur la réimplantation des agents avec l'objectif de regrouper tous les agents, actuellement répartis sur deux sites (immeubles rue de Beaubourg et rue de Valois). Un groupe de travail sur le relogement des services de la DGCA a eu lieu le 12 mars et des documents¹ ont été distribués en séance.

¹ Note de la DGCA au SG du 21 mars 2013 : schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du MCC et note de la DGCA au SG du 26 juillet 2013 : perspective de regroupement des services de la DGCA.

SUD-Culture fait remarquer que dans le tableau annexé comportant l'expression des besoins, **27% des agents se voient attribuer une surface de 6 ou 7 m²**. A l'interrogation de SUD-Culture posée lors du groupe de travail, il a été répondu que « *les normes communément admises sont de 10m² par bureau individuel, 7 m² par agent en bureau collectif* ».

SUD-Culture rappelle que la norme officielle, référence unique pour les définitions des surfaces de l'État est la circulaire DGFIP du 19 février 2010 mentionne que : "le *ratio majeur, connu et reconnu, est celui mesurant l'optimisation de l'utilisation des surfaces : SUN³ / poste de travail, cible = 12 m²*" et n'évoque pas les bureaux partagés.

La norme **NF X 35-102** citée comme référence dans le site Service-Public.fr⁴, recommande de façon précise les dimensions des espaces de travail en bureau et un espace minimum de travail de :

10 m² pour 1 personne seule

11 m² par personne dans un bureau collectif (soit 22 m² pour 2 personnes ou 33 m² pour 3, etc.),

15 m² par personne dans un espace collectif bruyant (si les tâches nécessitent des communications téléphoniques par exemple).

S'il s'agit d'un bureau collectif, il est recommandé de ne pas dépasser 5 personnes correspondant à un groupe de travail homogène (objectifs et commandement communs, type de tâches proches, stabilité du groupe...).

Cette norme est donc parfaitement claire dans le cas de bureaux partagés et augmente la surface attribuée par poste de travail. Elle évoque aussi les nuisances sonores pouvant s'y produire, ce qui est le cas des secrétariats.

SUD-Culture a demandé pourquoi le MCC ne respectait pas cette norme et en inventait une de 7 m² par agent dans des bureaux collectifs.

SUD-Culture demande que le texte officiel en matière de politique immobilière de l'État soit appliqué au MCC et que l'engagement du directeur de le faire respecter soit réalisé (« *garantir des espaces de travail cohérents et fonctionnels dans le respect du ratio cible de 12 m² par agent*⁵ »).

Par conséquent, le tableau doit être réajusté afin que les normes s'appliquent à tous les agents et sans discrimination.

Le MCC semble oublier que « l'employeur a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Il doit notamment leur assurer un espace de travail confortable, adapté à leur activité, que ce soit un bureau, un atelier, un espace de vente ouvert au public... »⁶.

Rappelons que la ministre⁷ considère comme une priorité justement « *d'être très attentifs aux conditions de vie et de travail des agents* ».

2. Service des ressources humaines SRH (Bons Enfants)

L'Opérateur National de Paye (ONP) a été lancé en 2007 avec pour objectif de gérer la paye de 2,5 millions d'agents de l'État. Suite à l'arbitrage du premier ministre, le MCC confirme son abandon mais maintient la poursuite d'un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) et qui sera connecté à une liaison paie intégrée.

Cette situation s'appuie toujours sur la maîtrise de la « **bi-compétence** » pour les gestionnaires du SRH devenant progressivement, gestionnaires de carrière et de paie.

2 Extrait de la note de la DGCA au SG du 26 juillet 2013 : perspective de regroupement des services de la DGCA.

3 SUN : surface utile nette se décomposant en 3 rubriques : surface de bureau, surface de réunion, surface annexe de travail, donc ne correspondant pas à la seule surface de bureau.

4 <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F24505.xhtml>

5 Courrier du directeur de la DGCA au secrétaire général le 21 mars 2013

6 Code du travail, article L4121-1.

7 Discours de la ministre CTM 13 décembre 2013

SUD-Culture a demandé un bilan sur le passage à la bi-compétence des gestionnaires. Les gestionnaires ont en effet été soumis à beaucoup de pression et de tension pour atteindre les objectifs liés à l'ONP, qu'il est important d'évaluer.

L'administration a informé les membres du CHS-CT que les agents constituant l'ex-mission ONP (pour certains en CDD) seraient maintenus dans les effectifs, car l'abandon du raccordement à l'ONP n'induit pas l'abandon du SIRH et qu'une équipe projet est toujours nécessaire pour cette mise en œuvre. Par contre, l'administration ne souhaite pas du tout afficher un quelconque calendrier pour cette mise en place. L'expérience ONP a laissé des traces et courir après un calendrier qu'on ne maîtrise pas, ne semble plus faire partie des positionnements de l'administration.

SUD-Culture a posé un certain nombre de questions déjà posées à plusieurs reprises dans les groupes de travail ou lors d'instances précédentes, et dont les réponses concrètes sont toujours attendues.

- Sur les **outils informatiques** utilisés par les gestionnaires, les prochaines dates de formation au logiciel Rhapsodie en attente du nouveau système d'information ainsi que la fourniture indispensable des logiciels Business Objects Remunération et de Microsoft Excel (Calc Open Office génère de nombreux soucis de conversions et de ressaisies des données déjà évoqués). Les problèmes rencontrés en matière informatique impactent les gestionnaires dans leurs conditions de travail au quotidien. Il devient urgent de doter les agents d'outils performants et que les différents services du SG s'entendent pour les attribuer au plus vite aux agents en charge des questions budgétaires, financières et de suivi de la paie.
- Sur la fiabilisation des dossiers : ce dossier est apparemment clos mais l'intégration des informations dans les dossiers par les gestionnaires est en cours.
- La mission de Patrick Juré et la mise en œuvre de ses préconisations : sur la RH de proximité, la réflexion est encore en cours. Le nombre de CAP est augmenté pour certains corps en fonction du nombre de mobilité constaté.

Pour information : ne seront pas étudiées les promotions dans les CAP du premier trimestre, car les taux de promovables/promus sont encore en négociation auprès de la direction du budget. L'application des promotions seront faites néanmoins de manière rétroactive (à partir de janvier 2014).

- Suites de l'audit réalisé en novembre 2013 (par une société financée par l'ONP) : un certain nombre de dysfonctionnements avaient été observés. Cela devait déboucher sur un plan d'actions.... Sud Culture a alerté l'administration sur une rupture de dialogue entre les encadrants intermédiaires et les agents des bureaux de gestion.

Sud Culture demande à l'administration de mettre en place un plan d'actions comme elle s'y était engagée⁸ en novembre 2013. Les OS ont demandé également la communication du rapport de l'IGAC promis aussi lors des précédentes instances.

3. Création d'un département de la synthèse et du pilotage financier par le regroupement du bureau du budget et de la synthèse (BDS) et du bureau des opérateurs (BDO) au sein du SG. Projet de modification de l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines

Ces points ont fait l'objet de nombreux échanges entre les organisations syndicales et l'administration qui n'a pas pris en compte les conséquences des modifications en matière de conditions de travail des agents concernés.

En effet, derrière ces modifications de périmètre de certains services au SG, à la DGPAT et dans les autres DG, se cache la question de la tutelle des établissements publics du MCC. Là encore, à l'instar

⁸ Un plan d'actions de ces points est en cours de finalisation et vous présenté dès qu'il sera validé (Projet SIRH, 13 novembre 2013)

des débats de la matinée sur la DGCA, il est apparu que l'administration découpe les sujets afin de n'aborder que les questions techniques au lieu d'affronter les questions politiques au niveau ministériel. En effet quels moyens se donne notre ministère et sa ministre en place pour suivre et coordonner les établissements publics dont ils sont censés assurer la tutelle ?

Le bricolage présenté en séance ne peut servir de caution politique et les agents ne peuvent faire les frais des rapports de force pas très clairs entre les DG et le SG. Il est inadmissible de concevoir des transferts de mission et de dossiers entre le SG et les DG sans prévoir comment et par qui seront traitées ces nouvelles charges dans les services d'accueil de la DGCA, de la DGPAT, de la DGMIC et du SCPCI. Cette présentation à la découpe ne permettant pas d'avoir une vision globale, les organisations syndicales ont demandé une suspension de séance et demandé la suppression de ces deux points afin qu'ils soient remontés auprès des instances ministérielles (CHS-CT M puis CT M).

Face à une réponse négative de l'administration, les organisations syndicales ont donc quitté la séance.

Lorsque vous rencontrez des problèmes en matière d'hygiène, de sécurité et dans vos conditions de travail, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentant-e-s **Sud Culture Solidaires,
61, rue de Richelieu, 75 002 PARIS
TEL : **01 40 15 82 68**
COURRIEL : sud@culture.fr**

Sud Culture Solidaires, le 23 mars 2014